Department of the Secretary of State of Canada
Secretariat d'Etat du Canada
Canada

A WAY WITH WORDS

GUIDELINES AND APPROPRIATE TERMINOLOGY FOR THE PORTRAYAL OF PERSONS WITH DISABILITIES

91-05688/

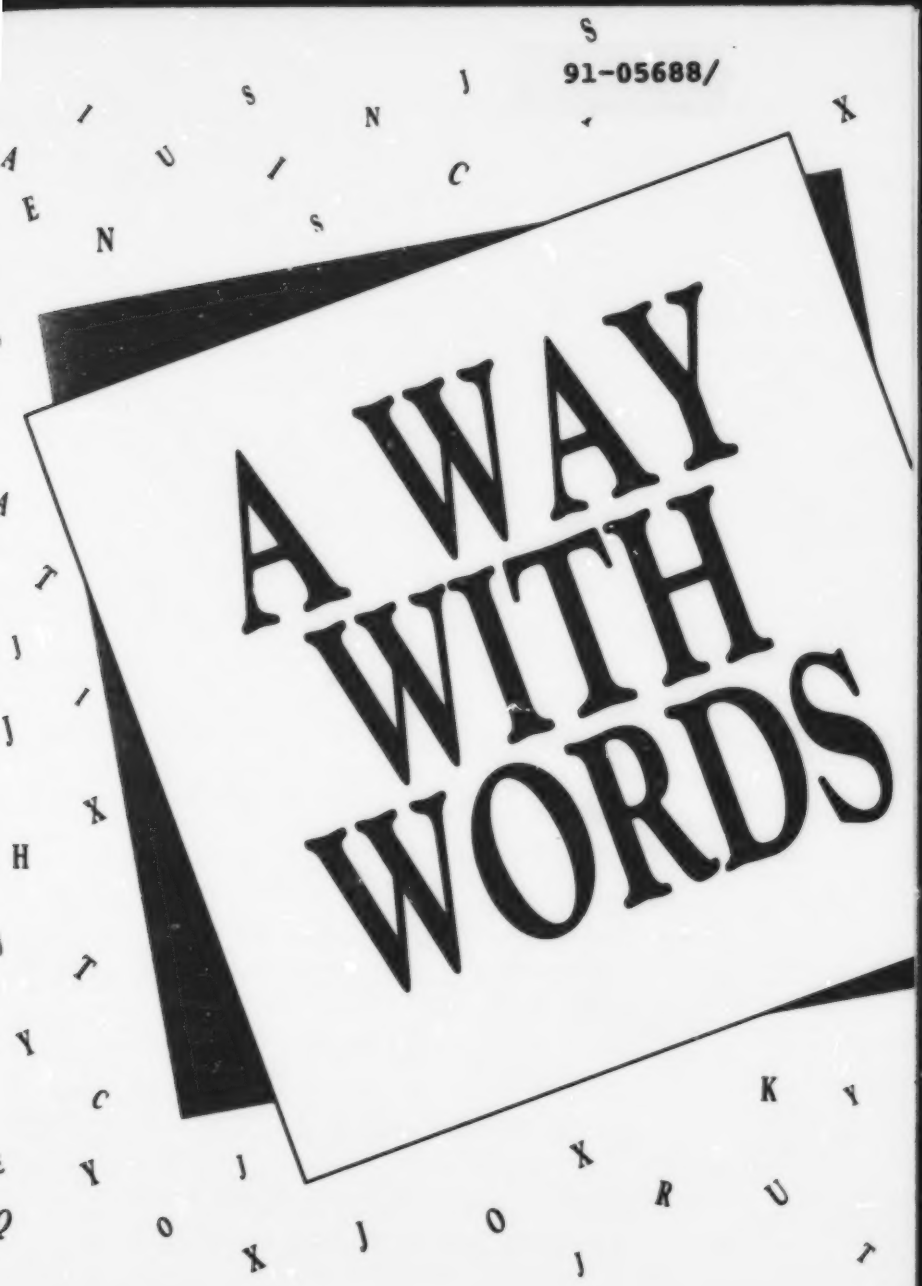

GUIDELINES AND APPROPRIATE TERMINOLOGY
FOR THE PORTRAYAL OF PERSONS WITH DISABILITIES

A
WAY
WITH
WORDS
Guidelines and appropriate
terminology for the portrayal
of persons with disabilities

Produced by
Status of Disabled Persons Secretariat
Department of the Secretary of State
of Canada
Ottawa, Ontario
K1A 0M5
(819) 997-2412 (VOICE and TDD)

This booklet is available in French
and in alternate media format

INTRODUCTION:

Language is a powerful and important tool in shaping ideas, perceptions, and ultimately, public attitudes.

Words are a mirror of society's attitudes and perceptions. Attitudes can be the most difficult barrier persons with disabilities must face in gaining full integration, acceptance and participation in society.

Careful presentation of information about persons with disabilities can help overcome negative attitudes and shape positive ones. The Standing Committee on the Status of Disabled Persons found in its report *No News is Bad News* that vocabulary can create perception. Demeaning, belittling or negative words are a barrier to greater understanding and can trivialize genuine support given by a community to persons with disabilities.

Language use is changing as persons with disabilities claim their individual and collective right to participate fully in society.

Dated and disparaging words are being replaced with precise, descriptive terms which have specific meanings that are not interchangeable.

Persons with disabilities are asking, just as women and minority groups are asking, that the media use respectful terms in writing about them or issues that affect their lives.

Individuals with disabilities are working to achieve equality, independence and full participation in our society. The ways in which issues are reported and the use of proper terminology can help persons with disabilities reach these goals.

PURPOSE:

This booklet suggests current and appropriate terminology to reflect the increased participation by Canadians with disabilities in our society. This booklet is intended to encourage and promote fair and accurate portrayal of persons with disabilities. It is primarily designed for print and broadcast media professionals writing and reporting about issues of concern to persons with disabilities.

CONTENT:

This booklet has two sections and a removable insert. GENERAL GUIDELINES has information on terminology and portrayal of persons with disabilities.

MEDIA COVERAGE OF PERSONS WITH DISABILITIES deals with reporting on issues of concern to persons with disabilities. The removable insert suggests appropriate terminology.

GENERAL GUIDELINES:

1 It is important to remember that each word in today's terminology has a precise meaning and that the words are not interchangeable.

2 "Disabled" and "handicapped" are not the same thing. A disability is a functional limitation or restriction of an individual's ability to perform an activity. A "handicap" is an environmental or attitudinal barrier that limits the opportunity for a person to participate fully. Negative attitudes or inaccessible entrances to buildings are examples of handicaps.

3 The word "disabled" is an adjective, not a noun. People are not conditions. Do not use "the disabled"; use "persons with disabilities".

4 Focus on the issue rather than the disability. If the disability is not relevant to the story, it is not necessary to report it.

5 Try to avoid categorizing persons with disabilities as either super-achievers or tragic figures. Choose words that are non-judgemental, non-emotional and are accurate descriptions. Avoid using "brave", "courageous", "inspirational" or other similar words that are routinely used to describe a person with a disability.

Remember that the majority of persons with disabilities are average and typical of the rest of the population.

Similarly, references which cause discomfort, guilt, pity or insult, should be avoided. Words like "suffers from", "stricken with", "afflicted by", "patient", "disease" or "sick" suggest constant pain and a sense of hopelessness. While this may be the case for some individuals, a disability is a condition that does not necessarily cause pain or require medical attention.

6 Avoid the use of words such as "burden", "incompetent", "defective", "special", etc. which suggest that persons with disabilities should be treated differently or be excluded from activities generally available in the community.

7 Be particularly careful with terminology used in headlines. Remember that headlines make the first impression.

8 Refer to technical aids in factual, non-emotional terms. Avoid prolonged focus on support equipment.

9 Persons with disabilities are comfortable with the terminology used to describe daily living activities. Persons who use wheelchairs go for "walks", people with visual impairments "see" what you mean, etc. A disability may just mean that some things are done in a different manner; however, that does not mean the words used to describe the activity must be different.

10 Remember that although some disabilities are not visible, it does not mean they are less real. Individuals with invisible disabilities such as epilepsy, haemophilia, mental health, learning, or developmental disabilities also encounter negative attitudes and barriers.

MEDIA COVERAGE OF PERSONS WITH DISABILITIES

Researching, Writing and Reporting

1 Too often, when a person with a disability is featured in a story that has several possible angles, the human interest story line dominates, e.g., how the individual has overcome great odds.

2 There are few examples of in-depth coverage of issues of particular importance to persons with disabilities (e.g., lack of physical access to facilities, employment, poverty, etc.).

3 Persons with disabilities are seldom asked for their views on stories dealing with transportation, the environment, child care, etc.

The media can help create and reinforce positive attitudes towards persons with disabilities. Progress has been made in recent years and media professionals are asking advice on how to report on, discuss, and write about disability.

Bridging the Communications Gap

Here are some suggestions to improve communications with persons with disabilities.

1. When talking with a person with a disability speak directly to him/her rather than through a companion who may be there.

2. Avoid putting persons with disabilities on a pedestal and using patronizing terms. Interview a person with a disability as you would any other person.

3. Do not unnecessarily emphasize differences. Having a "one of them" versus a "one of us" attitude only serves to reinforce barriers.

4. In visual treatments (e.g., television, photographs), do not dwell on technical aids or adaptive devices unless, of course, the purpose is to introduce or discuss a particular aid or device.

Following an interview, ask yourself:

1. Am I writing this piece because it involves a person with a disability or because the issue and related circumstances are relevant to the general population? If it did not involve a person with a disability, would I still want to write it?

2 Is a reference to a disability necessary to the story? If it is, am I using the correct terminology (e.g., "uses a wheelchair", and not "confined to a wheelchair")?

3 Is this piece accurate and unbiased? Have I avoided sensationalism?

CONCLUSION

Journalists can contribute to a more positive and accurate image of persons with disabilities. The information provided to the general public, and the ways in which this information is presented, often create a framework for the attitudes people have and the ways in which they interact with individuals with disabilities. If the coverage of disability-related issues is done in a non-emotional, factual and integrative manner, the public will no doubt begin to question the prejudices and stereotypes that still exist.

REFERENCES:

Editing Canadian English. Prepared for the Freelance Editors Association of Canada.

Guidelines for Reporting and Writing About People with Disabilities. Archalert, Volume 4, No. 7.

No News is Bad News. Standing Committee on the Status of Disabled Persons, House of Commons.

Portraying People with Disabilities. National Easter Seal Society (Chicago, Illinois).

"Watch Your Language. Words Shape Attitudes". Frances Strong (appeared in the *Rehabilitation Digest*, winter, 1989).

Word Choices. A lexicon of preferred terms for disability issues. Office for Disabled Persons, Government of Ontario.

Words with Dignity. Ontario March of Dimes.

Worthless or Wonderful: The Social Stereotyping of Persons with Disabilities. Status of Disabled Persons Secretariat, Department of the Secretary of State of Canada.

ORGANIZATIONS CONSULTED

Canadian Association for Community Living
(CACL)
4700 Keele Street, Kinsmen Building
Toronto, Ontario
M3J 1P3
(416) 661-9611

Canadian Association of the Deaf (CAD)
2435 Holly Lane, Suite 205
Ottawa, Ontario
K1V 7P2
(613) 526-4785

Canadian Council of the Blind (CCB)
P.O. Box 2310
Station D
Ottawa, Ontario
K1A 8N5
(613) 567-0311

Canadian Hard of Hearing Association
(CHHA)
2435 Holly Lane, Suite 205
Ottawa, Ontario
K1V 7P2
VOICE (613) 526-1584,
TDD (613) 526-2692

Canadian Mental Health Association (CMHA)
2160 Yonge Street
Toronto, Ontario
M4S 2Z3
(416) 484-7750

Canadian National Institute for the Blind
(CNIB)
1931 Bayview Avenue
Toronto, Ontario
M4G 4C8
(416) 486-2500

Canadian Paraplegic Association (CPA)
520 Sutherland Drive
Toronto, Ontario
M4G 3V9
(416) 391-0203

Coalition of Provincial Organizations
of the Handicapped (COPOH)
624-294 Portage Avenue
Winnipeg, Manitoba
R3C 0B9
(204) 947-0303

Learning Disabilities Association
of Canada (LDAC)
323 Chapel Street
Ottawa, Ontario
K1N 7Z2
(613) 238-5721

National People First
4700 Keele Street, Kinsmen Building
Toronto, Ontario
M3J 1P3
(416) 661-9611

Canadian Deaf and Hard of
Hearing Forum (CDHHF)
2435 Holly Lane, Suite 205
Ottawa, Ontario
K1V 7P2
VOICE (613) 526-4867,
TDD (613) 526-2492

National Educational Association
of Disabled Students (NEADS)
4th Level Unicentre
Carleton University
Ottawa, Ontario
K1S 5B6
(613) 233-5963

One Voice Seniors Network
350 Sparks Street, Suite 901
Ottawa, Ontario
K1R 7S8
(613) 238-7624

The Society for Depression and Manic-Depression of Manitoba
4-1000 Notre-Dame Avenue
Winnipeg, Manitoba
R3F 0N3
(204) 786-0987

Canadian Friends of Schizophrenics
95 Barber Greene Road, Suite 309
Don Mills, Ontario
M3C 3F9
(416) 445-8204

Secrétariat d'État du Canada
Department of the Secretary of State of Canada
Canada

LE POUVOIR DES MOTS

CONSEILS GÉNÉRAUX ET GUIDE TERMINOLOGIQUE POUR UNE REPRÉSENTATION ADÉQUATE DES PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE

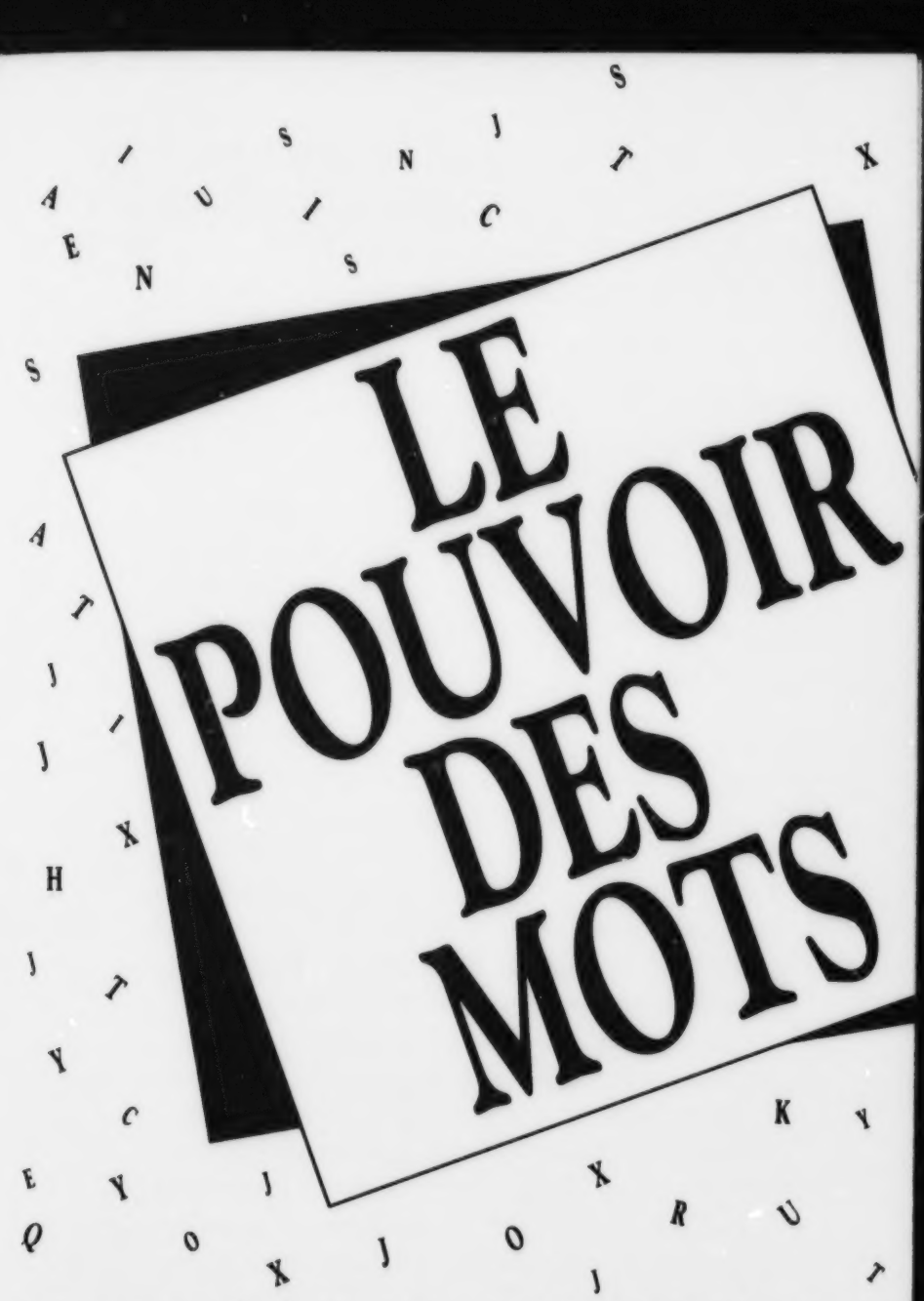

CONSEILS GÉNÉRAUX ET GUIDE TERMINOLOGIQUE POUR UNE REPRÉSENTATION ADÉQUATE DES PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE

LE
POUVOIR
DES
MOTS
Conseils généraux et guide terminologique pour une représentation adéquate des personnes ayant une déficience

Produit par le:
Secrétariat à la condition des personnes handicapées
Secrétariat d'État du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0M5
(819) 997-2412 (voix et ATME)

Ce guide est également disponible en anglais et en médias substituts.

INTRODUCTION

La langue écrite et parlée joue un rôle déterminant dans la formation des idées, des perceptions et, en définitive, des attitudes du public.

Ainsi, les mots sont le reflet des attitudes et des perceptions de la société. Dans bien des cas, ce sont justement les attitudes des gens qui constituent le pire obstacle à franchir pour les personnes ayant une déficience lorsqu'elles cherchent à s'intégrer pleinement à la société, à s'y faire accepter et à y participer.

La façon dont l'information relative aux personnes ayant une déficience est présentée peut influencer favorablement les mentalités et dissiper progressivement les préjugés. Le rapport *Pas de nouvelles, mauvaises nouvelles* du Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées conclut que le vocabulaire utilisé peut orienter la perception que le public se fait d'une question donnée. Les mots péjoratifs ou négatifs peuvent biaiser notre compréhension d'une situation donnée, ils peuvent aussi tourner en dérision les efforts véritables réalisés par une communauté pour intégrer les personnes ayant une déficience.

Le vocabulaire employé évolue car les personnes ayant une déficience luttent pour exercer leur droit individuel et collectif à une pleine participation dans la société. Les expressions méprisantes et dépassées sont progressivement remplacées par des termes précis et descriptifs. Chacun de ces mots a sa propre signification; ils ne sont donc pas interchangeables.

Tout comme les femmes et les minorités visibles, les personnes ayant une déficience demandent que les médias emploient les mots justes lorsqu'ils parlent d'elles ou qu'ils traitent des sujets qui les concernent.

Les personnes ayant une déficience aspirent à l'égalité, à l'autonomie et à une participation pleine et entière à la société. La façon dont on parle d'elles et une terminologie adéquate peuvent contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

OBJET

Le présent guide suggère une terminologie correcte et appropriée qui rend compte de l'évolution de la condition des Canadiens et des Canadiennes ayant une déficience. Il a comme objectif de promouvoir une représentation juste et équitable dans les médias.des personnes ayant une déficience. Ce guide se veut, d'abord et avant tout, un

outil de référence dont les journalistes pourront s'inspirer pour leurs articles ou leurs reportages au sujet des personnes ayant une déficience.

La terminologie à utiliser suscite encore de nombreuses controverses. Certains prétendent même qu'on a tendance à employer des expressions trop compliquées et même des euphémismes pour décrire des réalités de toujours. Il ne faut toutefois pas perdre de vue l'objectif qui est de parler des personnes ayant une déficience en des termes justes et dénués d'émotivité. Bien que ce guide suggère d'utiliser les expressions «personne ayant une déficience» ou «personne ayant une limitation fonctionnelle», l'expression «personne handicapée» fait désormais partie du langage usuel. Il est bien entendu préférable de dire «les personnes handicapées» que «les handicapés».

CONTENU

La brochure comprend deux parties et une annexe amovible. La première partie, CONSEILS GÉNÉRAUX, fournit de l'information sur le vocabulaire qu'il convient d'utiliser lorsqu'on parle des personnes ayant une déficience.

COUVERTURE MÉDIATIQUE DES PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE traite de la façon dont sont abordés les sujets qui touchent les personnes ayant une déficience. Enfin, l'annexe amovible et facile à consulter présente la terminologie suggérée.

CONSEILS GÉNÉRAUX

1 Il est important de savoir que la nouvelle terminologie a un sens précis et que les mots ne sont pas interchangeables.

2 Les termes «déficience», «incapacité» et «handicap» n'ont pas la même signification. Une déficience correspond à une perte ou une anomalie d'un membre, d'un tissu ou d'un organe (y compris la fonction mentale). Une incapacité constitue une limitation fonctionnelle, une réduction de la capacité d'un individu d'accomplir des activités considérées comme normales pour un être humain. Un handicap est un obstacle relié à l'environnement ou aux attitudes qui a pour effet d'empêcher une personne de prendre pleinement sa place dans la société. Les attitudes négatives des gens et les immeubles inaccessibles représentent des exemples de situations de handicap.

3 Les mots «handicapé» ou «déficient» sont des adjectifs, non des substantifs. Ne confondez donc pas la personne avec sa déficience. Dites «une personne ayant une déficience» plutôt que «un handicapé» ou «l'handicapé».

4 Mettez l'accent sur le sujet dont vous voulez traiter. Il n'est pas nécessaire de mentionner la déficience de la personne dont vous parlez si cette information n'est pas essentielle à la compréhension du sujet.

5 Évitez de classer les personnes ayant une déficience sous la rubrique «super-héros» ou «innocente victime». Choisissez des termes neutres qui décrivent avec précision ce dont vous parlez. Ainsi, les adjectifs «brave», «courageux», «édifiant» et tous ces autres qualificatifs dont on se sert couramment pour décrire les personnes ayant une déficience sont à éviter. Souvenez-vous que la majorité des personnes ayant une déficience sont des gens bien ordinaires.

Dans la même perspective, les termes pouvant susciter la gêne, la culpabilité ou la pitié ne devraient pas être employés. Les expressions telles que «souffre de», «est atteint de», «est frappé de», «patient», «malade» traduisent une

douleur constante, un désespoir inexorable. S'il est vrai que certains individus peuvent éprouver de tels sentiments, une déficience est un état, elle n'est pas nécessairement source de souffrance et ne requiert pas toujours des traitements médicaux.

6 Les mots et les expressions tels que «invalide», «fardeau», «infirme», «incompétent», etc. donnent à penser que les personnes ayant une déficience doivent être traitées différemment des autres ou exclues des activités généralement offertes au grand public.

7 Soyez particulièrement attentif à la terminologie employée dans les manchettes, car ce sont elles qui attirent le plus l'attention du public.

8 Lorsque vous parlez d'aides techniques, d'appareils ou de prothèses, employez des termes concrets et évitez l'émotivité. Par souci de neutralité, évitez d'insister en mots ou en images sur les aides techniques.

9 Les personnes ayant une déficience n'hésitent pas à utiliser le langage courant pour décrire les activités de la vie quotidienne. Ainsi, les personnes qui

utilisent un fauteuil roulant vont «prendre une marche», les personnes ayant une déficience visuelle «voient» ce que vous voulez dire. Même si les personnes ayant une déficience font certaines choses différemment, les termes utilisés pour les décrire doivent rester ordinaires.

10 Il ne faut pas oublier non plus que, même si certaines déficiences ne sont pas visibles, elles n'en sont pas moins réelles. Les personnes qui ont ce genre de limitations sont elles aussi confrontées à des préjugés et à des obstacles lorsqu'elles cherchent à s'intégrer à la société. C'est le cas des personnes qui ont l'épilepsie, l'hémophilie, des problèmes d'apprentissage, une déficience intellectuelle ou des problèmes de santé mentale.

COUVERTURE MÉDIATIQUE DES PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE

Recherche, rédaction et reportage

Lorsqu'une personne ayant une déficience fait l'objet d'un reportage, celui-ci a trop souvent un caractère social ou humanitaire, c'est-à-dire qu'on met en évidence les obstacles importants que l'individu doit surmonter.

On ne retrouve pas assez souvent d'articles de fond traitant de sujets qui préoccupent particulièrement les personnes ayant une déficience (par exemple, le manque d'accessibilité, l'emploi, la pauvreté, etc.).

Le point de vue des personnes ayant une déficience est rarement sollicité et représenté dans les reportages sur des questions d'intérêt général comme les transports, l'environnement, la fiscalité, etc.

Les médias peuvent susciter et encourager des attitudes positives à l'égard des personnes ayant des déficiences. Des progrès importants ont d'ailleurs été réalisés dans ce domaine au cours des dernières années. Journalistes et professionnels du monde des communications sollicitent à l'occasion des conseils sur la meilleure façon d'écrire ou de parler des personnes ayant une déficience.

Pour combler le fossé de la communication

Voici quelques suggestions susceptibles d'améliorer les communications avec les personnes ayant une déficience.

1 Lorsque vous parlez à une personne ayant une déficience, adressez-vous directement à elle et non à une personne qui l'accompagne. Les personnes ayant

une déficience méritent le même respect et la même considération que les personnes non handicapées.

2 N'insistez pas inutilement sur les différences; faire des personnes ayant une déficience un groupe à part contribue inévitablement à augmenter les barrières sociales.

3 Évitez de placer les personnes ayant une déficience sur un piédestal ou de les traiter avec condescendance. Menez votre entrevue de la même façon qu'avec une personne non handicapée.

4 Sur le plan visuel, à la télévision ou sur des photographies, par exemple, ne faites pas des aides techniques ou des appareils le centre d'attention, à moins qu'ils ne soient l'objet du reportage.

Après une entrevue ou avant de rédiger un article, vous devriez vous poser les questions suivantes :

1 Est-ce que j'écris cet article uniquement parce qu'il concerne une personne ayant une déficience ou parce que son sujet intéresse le grand public? Est-ce que je l'écrirais si la personne n'avait pas de déficience?

2 La mention de la déficience est-elle nécessaire à la compréhension de l'histoire? Dans l'affirmative, ai-je utilisé une terminologie correcte, c'est-à-dire, par exemple, «personne ayant des problèmes de santé mentale» plutôt que «malade mental»?

3 Cet article est-il objectif et impartial? Ai-je vraiment évité de tomber dans le sensationnalisme?

CONCLUSION

Les journalistes peuvent, grâce au vocabulaire qu'ils utilisent et à leurs attitudes, changer et améliorer les perceptions du public en ce qui concerne les personnes ayant une déficience. L'information véhiculée par les médias et la façon dont elle est traitée influencent bien souvent l'attitude du public. Si les professionnels de l'information choisissent de couvrir les sujets reliés aux personnes ayant une déficience d'une manière factuelle et objective, le public remettra sans doute progressivement en question les préjugés et les stéréotypes qu'il entretient encore à l'égard des personnes ayant une déficience.

BIBLIOGRAPHIE

Classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps, Organisation mondiale de la santé, traduit de l'anglais par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale de France, 1981.

À part égale - L'intégration des personnes handicapées : un défi pour tous, Office des personnes handicapées du Québec, 1984.

Thésaurus : Personne handicapée, Office des personnes handicapées du Québec, 1986.

Les mots dignes, La marche des dix sous de l'Ontario, 1987.

Utiliser les bons mots pour être bien compris, Rock Gadreau, Office des personnes handicapées du Québec, 1987.

Le lexique français-anglais des termes utilisés par l'OPHQ, Office des personnes handicapées du Québec, 1986.

Services sociaux et services de santé, Bulletin terminologique 170, Secrétariat d'État, 1981.

Pas de nouvelles, mauvaises nouvelles, Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées, Chambre des communes.

ORGANISMES CONSULTÉS

Confédération des organismes provinciaux
de personnes handicapées du Québec
(COPHAN)
4545, Pierre-de-Coubertin
Montréal (Québec)
H1V 3N7
(514) 251-1383

Association des paraplégiques du Québec
4545, chemin de la Reine-Marie
Montréal (Québec)
H3W 1W4
(514) 345-1140

Association de paralysie cérébrale
du Québec
1415, Jarry est, bureau 200
Montréal (Québec)
H2E 1A7
(514) 374-8860

Fondation Lucie-Bruneau
2275, Laurier est
Montréal (Québec)
H2H 2N8
(514) 527-4521

Regroupement des ressources alternatives
en santé mentale
260, Sainte-Catherine est, bureau 101
Montréal (Québec)
H2X 1L4
(514) 848-1052

KÉROUL
4545, Pierre-de-Coubertin
Case postale 1000, succursale M
Montréal (Québec)
H1V 3R2
(514) 252-3104

Association de la paralysie cérébrale
Case postale 774
Chicoutimi (Québec)
G7H 5E1
(418) 543-3282

DISC Québec
1380, Gilford, bureau 202
Montréal (Québec)
H2J 1R7
(514) 528-8912

Association québécoise pour la défense des
droits des retraités et pré-retraités
1850, rue Bercy, bureau 113A
Montréal (Québec)
H2K 2V2